

**TRANSPORTS REGIONAUX
COMITÉ DE LIGNES
POITIERS-NIORT-LA ROCHELLE**
RELEVÉ DE CONCLUSIONS / COMPTE-RENDU

18 mai 2017, 17h30, Surgères
PRESIDÉ PAR MONSIEUR JACKY EMON

Présents :

• **A la tribune**

M. EMON, Conseiller Régional Nouvelle-Aquitaine délégué au TER et à l'intermodalité
M. PHILIS, Chef de Service Adjoint Mobilité Territoriale Région Nouvelle-Aquitaine
M. DUBOIS, SNCF Mobilités – Directeur TER Poitou-Charentes
Mme HERAULT, SNCF Mobilités TER Nouvelle-Aquitaine
M. LE GUERN, SNCF Mobilités Responsable de ligne TER Poitou-Charentes
M. PETITJEAN, SNCF Mobilité
M. MATHA, SNCF Gares & Connexions
Mme RODIER, SNCF Réseau

• **Dans la salle (ayant signés la feuille de présence)**

Mme DESPREZ, Vice-Présidente du Conseil Départemental de Charente-Maritime, Maire de Surgères
M. PINAUD, Membre du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
M. CHOUETTE, Directeur Routes et Transports Conseil Départemental des Deux-Sèvres
M. FORTHIN, Adjoint au Directeur Communauté d'Agglomération de Niort
M. MOUICHE, Adjoint à la Directrice Mobilité et Transports Conseil Départemental de la Charente-Maritime
M. BOURON, Chef du Service Stratégie et Coopération territoriales Communauté d'Agglomération de La Rochelle
M. DESCROIX, Chargé de mission Grandes Infrastructures Grand Poitiers
Mme HOMMAIS, Communauté d'Agglomération de La Rochelle
M. RAYMONDEAU, Membre du Conseil de Développement du Syndicat Mixte du Pays d'Aunis
M. GAY, Conseiller Départemental, Maire d'Aigrefeuille
Mme BALLU-BERTHELLEMY, Maire de Pamproux
M. BAUDON, Maire de La Jarrie
M. BRUNIER, Maire du Thou
M. MATHIS, Maire de La Crèche
M. BRODU, Adjoint au Maire de Saint Maixent
M. BAUDIFFIER, Adjoint au Maire de Rouillé
M. MAGNAN, Conseiller Municipal de Rouillé, représentant de l'Association Rullicoise de défense des usagers du TER
M. CORCEIRO, représentant du syndicat CGT Cheminots de La Rochelle
M. GOUET, Représentant Cheminots CGT de Niort
M. COUTURIER, Représentant CGT Cheminots
M. GROUSSIN, Représentant de la FNAUT
M. ANDRE, Représentant de la Fédération Départementale des Transports de Voyageurs de la Charente-Maritime
M. PELOTON, FNTV
M. RENAUD, Représentant AFOC Vienne
Mme CUSSAC, Présidente PEEP Saintes
M. MORANGE, FCPE de la Charente-Maritime
Mme AULIER, Présidente de la FCPE de la Charente-Maritime
Mme BIREAU, Usager de la ligne Poitiers-La Rochelle
Mme DUVAL, Usager de la ligne Poitiers-La Rochelle

Mme GAUVIN, Usager
Mme RABILLER, Usager
Mme LACOMBLEZ, Usager
Mme GIRAUD, Usager
M. MAUDET, Usager
Mme LAVIGNE, Chef de Service Mobilité Territoriale Région Nouvelle-Aquitaine
Mme LAFITTE, Stagiaire Région Nouvelle-Aquitaine
M. LOUYER, SNCF Réseau

Excusés :

M. BELIN, Président du Conseil Départemental de la Vienne
M. BUSSEREAU, Président du Conseil Départemental de la Charente-Maritime
Mmes DESVEAUX, Vice-Présidente Communauté d'Agglomération de La Rochelle
M. MOREAU, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental des Deux-Sèvres, Maire de Saint Maixent
M. DABOUT, Co-Président du Conseil de développement du Syndicat Mixte du Pays d'Aunis
M. SIMONNET, Conseil de Développement du Haut Val des Sèvres
M. LE BERRE, Directeur des transports du Conseil Départemental de la Vienne
M. POIRIER, Président du Syndicat Mixte du Pays des 6 Vallées
M. BEAUFILS, Maire d'Épannes
M. GIBAULT, Maire de Lusignan
M. VANDENBOSSCHE, Représentant de l'INDECOSA CGT 17, Membre du Conseil de développement du Pays d'Aunis
M. COTTENNEC, Représentant Cheminots CGT de Niort
M. GUERIN, Secrétaire du syndicat CGT Cheminots de La Rochelle
M. CABANNE, Président de la Fédération Départementale des Transports de Voyageurs de la Charente-Maritime
M. ESTEVES, Représentant de la Fédération Départementale des Transports de Voyageurs de la Charente-Maritime
M. ARCHES, Représentant de la FNAUT
M. PLICHARD, Vice-Président de la FNAUT
Mme TRIMOULINARD, Présidente de la FNAUT de Poitou-Charentes
M. ANCEL, Proviseur Lycée La Rochelle
Mme GAUTRON, Présidente AD 17 PEEP
M. REANT, Président du Comité Départemental du Tourisme de la Vienne
M. LALLEMAND, Directeur de l'Agence Touristique de la Vienne

Ordre du jour :

Point 1 : bilan 2016
Point 2 : service annuel 2017
Point 3 : point sur les opérations d'infrastructures
Point 4 : orientations pour le service annuel 2018

Pièces jointes :

- Diaporama présenté en séance
- Projets de grilles horaires SA 2017

Introduction du Président de séance

Monsieur Jacky EMON, Conseiller Régional Nouvelle-Aquitaine en charge du TER et de l'intermodalité, accueille les participants et les remercie de leur présence.

Cette concertation s'alternera entre des prises de paroles entre la Région et les différentes entités de la SNCF. Elle permettra de faire un bilan sur les principaux chiffres du Ter Nouvelle-Aquitaine, l'état du trafic, la fréquentation, les évolutions de la gamme tarifaire régionale et le service rendu.

Partie 1 : Synthèse des éléments présentés en séance

Préambule

Le comité de ligne présente brièvement les actions menées par la Région en 2016 :

- harmonisation des tarifications engagée au niveau de la Nouvelle-Aquitaine.
- mise en service des arrêts TER d'Aigrefeuille et La Jarrie
- point sur le transfert de compétence autocars des CD vers la Région en 2017
- projets de PEM en cours

1. Bilan 2016 et tendances 2017 : trafic, production, régularité (SNCF Mobilités)

Ligne ferroviaire	Evolution annuelle du trafic 2015/2016	Production	Evolution production 2016/2017	Taux de régularité année 2016	Evolution régularité 2016/2017
Poitiers-La Rochelle	-14,2%	90,8	-7%*	87,6%	+1,3 points

* Fermeture de ligne en mai/juin 2016

Un trafic en baisse significative – 14,4% sur l'axe Poitiers-La Rochelle (-10,1% sur le réseau Ter Poitou-Charentes). La situation n'est pas meilleure début 2017 du fait des travaux entre Niort et St-Maixent (baisse de trafic sur Niort-Poitiers -12% à avril 2017).

Typologie du trafic :

Poitiers - La Rochelle :

- 48% du trafic effectué par des occasionnels.
- 52% répartis entre les déplacements Domicile-Travail et Domicile-Etudes (dont 50% par les Domicile -Travail)

2. Présentation du service annuel 2017 (SNCF-Mobilités/ Région NA)

L'offre a été reconduite au 1^{er} semestre 2017.

A partir du 2 juillet 2017, les horaires seront modifiés suite à la mise en service de la ligne à grande vitesse. Ceci s'est traduit sur l'axe Poitiers-La Rochelle par :

- un repositionnement des offres TGV (7 AR/jour en semaine) occasionnant une refonte de l'offre TER en complémentarité horaires et visant une fréquence à l'heure en pointe.
- la création de 3 nouveaux trains et des relations bout en bout entre Poitiers et La Rochelle
- l'ajustement des horaires sur les nouvelles haltes d'Aigrefeuille et La Jarrie ;

Des ajustements ont été apportés suite à la concertation de juin 2016 :

- L'insertion des arrêts d'Aigrefeuille et de La Jarrie sur le TER du samedi soir La Rochelle 18h47.
- L'adaptation des horaires de passage des TER depuis Poitiers à Niort à 17h22 et 18h12.
- Le rétablissement de plages d'ouverture plus adaptées aux besoins en gare de Surgères.
- Le renforcement de la desserte de Rouillé par l'insertion d'un arrêt sur le TER au départ de Poitiers à 17h14 du lundi au jeudi, à 16:19 les vendredis et en plein été (contraintes sillons), ainsi que sur les deux trains de mi-journée (passages à 13h04 et 13h41).

- La mise en service des abris vélos en gares de Niort et de La Rochelle.

3. Point sur les opérations d'infrastructures (SNCF Réseau)

SNCF Réseau présente les points à date sur les opérations suivantes :

- Point sur l'opération de Relèvement de Vitesse (RVL 200) et sur les travaux réalisés en 2016 entre Niort et La Rochelle. A noter que les fonctionnalités attendues du RVL 200 ne seront pas atteintes. Elles feront l'objet d'une réunion spécifique dont la tenue relève du pilotage de l'Etat.
- Point sur les travaux réalisés entre Poitiers et Niort début 2017 et traitement des « LTV »
- Point à date sur l'avancement des études liées au projet de « doublement de la voie unique Lusignan-St-Maixent », opération inscrite au CPER 2015-2020.

4. Orientations au SA 2018 (Région / SNCF Mobilités)

Le service annuel 2018 sera un service de transition avec pour principe général la reconduction des offres mises en place au second semestre 2017. Des évolutions sont toutefois d'ores et déjà connues:

- Mise en œuvre d'une 4^{ème} fréquence TGV directe (sans arrêt Poitiers) La Rochelle-Paris en milieu de journée
- Evolution de la desserte TGV sur l'axe Tours-Bordeaux avec des correspondances modifiées à Poitiers (1 correspondance supplémentaire depuis La Rochelle)

Suite aux retours des usagers et aux résultats constatés au second semestre 2017 (retours d'expériences) des ajustements sur les TER seront réalisés.

Partie 2 : Relevé des demandes d'adaptions de l'offre et questions diverses abordées en séance

Demandeur	Nature de la demande	Réponses Région / SNCF
Usagère	<p>Certains tarifs ont été harmonisés, mais qu'en est-il pour le Pass Mobilité (déplacements quotidiens domicile-travail) ? Quel va être le montant de l'abonnement ?</p> <p>Un mécontentement est constaté quant à la non-information des usagers sur le sujet d'abonnement. En cas d'augmentation du tarif, les abonnés s'organiseront d'une autre façon et délaisseront le transport ferroviaire. Le coût serait trop onéreux.</p> <p>La suppression du TER de 8h21 contraint les usagers à emprunter le TGV. Actuellement, il faut ajouter 30 euros supplémentaire pour pouvoir utiliser le TGV.</p>	<p>Ce sujet est à l'étude et des discussions ont été établies. Actuellement, des estimations sont faites pour étudier les recettes et notamment analyser l'impact qu'il pourrait y avoir au niveau régional. L'objectif est d'avoir un nouveau dispositif attractif pour les usagers à partir du mois de septembre, toutefois il est probable que ce tarif sera supérieur à celui qui est proposé aujourd'hui.</p> <p>L'horaire de 8h21 n'existe plus parce qu'un TGV va circuler à ce moment-là. Le dispositif d'accès aux TGV pour les abonnés TER est actuellement à l'étude. Ce train fait partie des priorités, pour qu'il soit accessible aux abonnés TER.</p>
Usagère	<p>Un mécontentement est observé sur les tarifs. Chaque année, il y a une augmentation.</p>	<p>Depuis 2012, les abonnements TER n'ont pas augmenté. Cependant, il est à noter l'existence de deux tarifications : d'une part le tarif s'appliquant par la SNCF à</p>

		l'usage du TER à l'échelle nationale, qui lui évolue. D'autre part, les tarifs régionaux qui eux n'ont pas évolué jusqu'à la fusion des régions et demeuraient avantageux au profit des abonnés, des jeunes, etc.
Monsieur Jean-Luc BOULNOIS, CGT	<p>L'inquiétude des usagers se fait ressentir par rapport aux informations qui ne sont pas transmises sur la tarification.</p> <p>Quelles sont les personnes qui participent à cette phase de concertation ? Elle ne doit pas uniquement regrouper les services. La réflexion doit être plus globale. Quel est le rôle des associations d'usagers, de défense de consommateurs au sein de cette concertation ?</p>	<p>Le comité de ligne est là pour cela et des communications sont prévues pour informer le plus largement les usagers, à la suite de concertation sur l'évolution des tarifs et supports.</p> <p>Il s'agit pour l'instant d'un travail technique.</p> <p>Les associations d'usagers qui sont représentées au comité de pilotage Ter Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes sont directement informées de l'évolution du travail. Actuellement, aucun tarif n'est fixé. Des informations seront transmises lorsque ce travail sera avancé. Ces évolutions feront ensuite l'objet d'une décision de la part des élus.</p> <p>La question de l'engagement budgétaire du Conseil Régional est aussi un élément important à prendre en compte, pour le financement du transport de voyageurs.</p>
Monsieur Christian BRUNIER, Maire du Thou	<p>Le dernier retour du soir depuis La Rochelle pour les nouveaux arrêts est trop tôt. Il s'agirait d'insérer les arrêts Aigrefeuille et La Jarrie sur le départ de 19h en semaine. Si les usagers doivent patienter plus d'une heure à la gare de La Rochelle, ils prendront leur voiture.</p> <p>Est-il envisageable de prolonger le train jusqu'à Porte Dauphine ?</p>	<p>Cette demande sera étudiée.</p> <p>La desserte des 2 arrêts se fait sur des trains depuis Poitiers, à forte capacité. Ces trains ne peuvent aller aujourd'hui jusqu'à Porte Dauphine. Après étude, il n'est pas envisagé autrement que par correspondance, d'assurer cette continuité.</p>
Usagère	<p>De nombreux usagers vivent à La Rochelle ou à proximité de cette ville et travaillent à Niort, ou inversement.</p> <p>Certains d'entre eux souhaiteraient prendre le train à La Jarrie mais un problème se pose pour les horaires du soir. En effet, le dernier train desservant La Jarrie part à 18h12 de Niort.</p> <p>Est-ce que le TER partant de Niort aux alentours des 19h00-19h20 pourrait s'arrêter à La Jarrie (et</p>	<p>Il s'agit de la même demande que précédemment mais dans l'autre sens. Cette demande sera étudiée.</p>

<p>Monsieur David BAUDON, Maire de La Jarrie</p>	<p>Aigrefeuille)?</p> <p>Concernant le choix des TER s'arrêtant à La Jarrie, il semblerait qu'il y ait une inadéquation entre l'offre et les besoins. Pour certains, le premier TER qui s'arrête le matin à La Jarrie en direction de La Rochelle arrive trop tôt et pour d'autres trop tard.</p> <p>Certaines situations n'ont pas facilité la fréquentation du TER puisque le distributeur de billets à La Jarrie était hors service lorsque le nouvel arrêt a été instauré.</p> <p>Afin de faciliter l'usage du Ter au sein de l'Agglomération de La Rochelle, un principe d'acceptation tarifaire (utilisation du tarif urbain Yélo à 1,30 euros a été adopté. Cette tarification n'a été appliquée qu'à partir du 1er mai 2017. Les usagers ont payé le tarif TER de 3,30 euros jusqu'à cette date.</p>	<p>La desserte cible des 2 nouveaux arrêts a été fixée à 10 trains/jours. De fait, certains horaires ne sont pas couverts et sont aussi à analyser au regard de la perte de temps occasionné pour les flux principaux (grandes villes). La systématisation de desserte des arrêts n'est pas à l'ordre du jour, mais la question semble se dessiner.</p>
<p>Monsieur Sébastien FORTHIN, Adjoint au Directeur Communauté d'Agglomération de Niort</p>	<p>Les salariés finissant à 18h00 ne pourront pas utiliser le train de 18h12 de Niort vers La Rochelle. Pour ce qui est du matin, les horaires ne sont pas forcément adéquats. Les trains arrivant à Niort aux alentours de 7h45 et 7h50 ne sont pas adaptés aux besoins d'une personne commençant son travail à 8h00.</p> <p>Les zones d'emploi se situent au-delà d'un déplacement de dix minutes. L'offre est assez différente de celle qui était proposée auparavant. Les arrivées étaient fixées à 7h30, 8h30 et quant aux départs, ils étaient programmés à 18h30, 19h30. L'offre à la minute 30 était plus intéressante pour le salarié.</p> <p>Au-delà des déplacements domicile-travail, il faut ajouter que les sites de Poitiers et La Rochelle sont vecteurs de formations. Ces dernières commençant souvent à 9h00, les trains qui sont programmés après 9h00 n'ont pas d'intérêt pour ce type de déplacement y compris ceux des domicile-travail.</p> <p>Il serait nécessaire de mettre des trains avant 8h00 et 9h00 puis pour le soir après 17h00 et 18h00.</p>	<p>La demande d'ajustement de l'horaire de ce TER sera étudiée.</p> <p>Post-Réunion :</p> <p>Il s'agirait alors d'adapter l'horaire par sur-stationnement à Niort soit Poitiers 17h15 / Niort 18h10/24 / La Rochelle 19h14. Le TER rentrerait à la Rochelle derrière l'IC à la bifurcation. Il n'est en revanche pas possible de retarder le TER au départ de Poitiers.</p> <p>Cet ajustement est toutefois défavorable aux flux « pass Niort » qui sont de l'ordre de 45% des flux).</p> <p>Il est donc proposé à ce stade de ne pas modifier ce TER et de s'appuyer sur les données 2017 pour envisager (ou non) une modification.</p> <p>Une analyse de la fréquentation des trains sera réalisée à partir des comptages de juillet 2017 et janvier 2018. Ces données seront exposées au prochain comité de ligne en 2018, et serviront à étayer les évolutions.</p>

	<p>Serait-il possible d'avoir des données chiffrées (comptages montées et descentes) sur cette ligne Poitiers-Niort-La Rochelle ?</p>	
<p>Monsieur Philippe MATHIS, Maire de La Crèche</p>	<p>Le train au départ de La Crèche à 7h36 propose une arrivée à 8h30 à La Rochelle. L'offre précédente permettait de s'y rendre avant 8h00. Cette situation n'est pas sans conséquence pour les usagers.</p> <p>Suite à la fermeture du Crédit Agricole à Niort, celui-ci s'est vu être implanté sur le site de La Rochelle. Pour de nombreux salariés, habitant à La Crèche, l'offre proposée pour se rendre à La Rochelle suscite quelques problèmes et le nouveau site n'est pas situé à côté de la gare.</p>	<p>L'insertion de l'arrêt La Crèche sur le TER précédent au départ de Poitiers 6h (passage 6h36) sera étudiée.</p> <p>Il est précisé par le service Mobilité-Transports de la Communauté d'agglomération de La Rochelle, la circulation de bus (toutes les dix minutes) entre la gare de La Rochelle ville, la gare de Porte dauphine et du site du Crédit Agricole.</p>
<p>Monsieur Jean-Yves M. COUTURIER, Représentant CGT Cheminots</p>	<p>Concernant la gare de La Rochelle, la capacité des voies est réduite, puisqu'il y a deux voies qui permettent d'expédier et de recevoir les trains qui vont à Nantes et à Bordeaux et ceux qui vont à Paris depuis Poitiers. Il serait nécessaire de créer une troisième voie.</p> <p>Sur l'axe Poitiers-La Rochelle, un TER a été supprimé le soir. Le dernier TER au départ de Poitiers s'effectue à 19h20. L'inter-secteur en provenance de Lille et Strasbourg arrive à Poitiers à 20h32. La correspondance est assurée par le TGV à 20h45. Ces trains étant souvent en retard, quelle solution est mise en place dans ce cas-là ? Auparavant, le TER qui existait, pouvait pallier à ce problème.</p> <p>Les trains devraient circuler à hauteur de 160km/h minimum.</p> <p>L'entreprise Colas n'est pas compétente pour réaliser des travaux ferroviaires.</p>	<p>Ce point a été identifié dans les études d'infrastructures. A ce stade, la priorité a été donnée sur l'axe au traitement de la voie unique Lusignan-St-Maixent.</p> <p>Le dernier TER a effectivement été supprimé (et réinjecté dans l'offre) car il se trouvait dans les plages travaux et, de fait, n'avait plus à relever des correspondances TGV, un autre TGV s'en chargeant. Dans le cas de perturbation, ce sont les dispositions SNCF Voyages qui s'appliquent avec des prises en charges et solutions d'hébergement.</p> <p>La vitesse actuelle est de 140 km/h.</p> <p>Le relèvement de vitesse ne sera vraisemblablement pas opérationnel du fait de problèmes plus lourds. Pour être transparent, si la circulation devait être établie à 200 km/h, il faudrait changer l'intégralité de la plateforme, soit un investissement évalué à ce jour à plus de 200M€.</p>
<p>Des usagères</p>	<p>Début mai, problème au distributeur de billets en gare de Surgères, certaines personnes n'arrivant pas à</p>	<p>Ce point sera à traiter par la SNCF.</p>

	<p>avoir de billets et doivent ainsi le préciser au contrôleur.</p> <p>Concernant la ligne Poitiers-Niort-La Rochelle, serait-il possible de faire un sondage auprès des usagers par rapport aux nouveaux horaires ? Un décalage de trente minutes est constaté sur les horaires du matin et est assez conséquent.</p> <p>Le nouveau train depuis La Rochelle à 16h00 n'est pas adapté pour certains usagers.</p>	<p>Il s'agit d'un axe présentant à la fois des bassins versants et des flux traversant Niort. Il faut trouver l'équilibre entre les trains qui restent avec des temps de parcours acceptables et qui répondent également aux besoins intermédiaires. Ce travail est difficile, d'autant qu'il faut ajouter la contrainte de la voie unique sur une section de la ligne.</p> <p>Effectivement, sur certains horaires, il y a des décalages de 15-20 minutes. De nouveaux points d'arrêts ont été mis en place dans la grille horaire, qui eux même viennent rajouter du temps supplémentaire au parcours.</p> <p>Ce nouveau train était une demande de la part des usagers, notamment à Niort (16h45).</p>
<p>Monsieur Jean-Noël VANDENBOSSCHE, Représentant de l'INDECOSA CGT 17, Membre du Conseil de développement du Pays d'Aunis</p>	<p>Il a été indiqué que le train au départ de Niort à 18h12 ne peut pas être reculé en raison d'une correspondance à La Rochelle pour Rochefort. Cette correspondance est de cinq minutes, ce qui est un peu court.</p> <p>Serait-il possible de reculer le train de 20 minutes et de mettre en place une correspondance pour Rochefort par voie routière au départ de Surgères ?</p> <p>Une partie du département de Charente-Maritime est démunie d'un service de transport en commun en correspondance avec l'offre ferroviaire. Ceci concerne la communauté de communes d'Aunis Atlantique.</p> <p>Le souhait est de mettre en place un service de correspondance en gare de Surgères, qui pourrait être étendu à la ligne 6 c'est-à-dire en faisant Saint-Pierre-d'Oléron - Surgères, en direction de Saint-Jean-de-Liversay</p>	<p>Le train ne peut pas être retardé à Poitiers en raison des croisements et de sujets d'inscription sur voie unique. La seule hypothèse reste le stationnement à Niort, comme ce qui avait été le cas avant, afin qu'il puisse rentrer à La Rochelle après le passage du Nantes-Bordeaux.</p> <p>Post-Réunion : ce point a été étudié avec les issues indiquées ci-dessus.</p> <p>Ce sujet est intéressant et sera à appréhender une fois le transfert de compétence loi Notre effectué. La question mérite d'être étudiée.</p>
<p>Monsieur François BRODU, Adjoint au Maire de Saint Maixent</p>	<p>D'un point de vue politique, la ligne Poitiers-Niort-La Rochelle est-elle uniquement dédiée à la desserte de la Charente-Maritime ou est-ce que le département des Deux-Sèvres est aussi concerné ?</p> <p>Il ne faut pas seulement axer les réflexions sur la Charente-</p>	<p>L'enjeu de cette ligne est précisément de trouver un équilibre entre les demandes locales et les besoins bout en bout. L'objectif étant également de préserver des trains au temps de parcours compétitifs.</p>

	<p>Maritime.</p> <p>En stationnant davantage à Niort, est-ce qu'il y a réellement des impacts techniques ?</p>	Oui.
Usagère	Sera-t-il possible d'utiliser les TGV (arrêts à Surgères et La Rochelle) ?	Une négociation est en cours avec la SNCF.
Monsieur Benoît GROUSSIN, Représentant de la FNAUT	<p>La ligne 5 présente trois bassins d'emplois importants. Il s'agit de La Rochelle, Niort et Poitiers.</p> <p>Il serait intéressant de connaître sur les trains du quotidien au niveau de la tranche horaire 6h00 - 9h00 (départs et arrivées dans les deux sens), la proportion de personnes venant de La Rochelle, qui passe Niort pour aller sur Poitiers et inversement.</p>	Ces chiffres existent mais outre les éléments statistiques, l'analyse est menée et permet justement d'ajuster les horaires au regard des besoins.
Usagère	<p>A partir du mois de septembre, deux arrêts TGV seront supprimés à Poitiers, de façon à permettre aux voyageurs effectuant des déplacements domicile-travail d'aller plus vite entre La Rochelle et Paris.</p> <p>Cette situation va être pénalisante pour les usagers de Surgères et des alentours tels que Rochefort, puisqu'ils devront se rendre à La Rochelle pour récupérer le train pour Paris.</p> <p>Est-il possible de déposer son vélo dans l'abri en gare de Niort ou de La Rochelle lorsqu'on est usager occasionnel ?</p> <p>Est-il prévu la mise en place d'un abri vélo en gare de Surgères ?</p> <p>La gare de Surgères n'était pas toujours ouverte aux horaires qui sont prévus.</p>	<p>La politique de desserte TGV ne fait pas partie de la compétence régionale. De plus, ce sont les arrêts à Poitiers qui disparaîtront, pas les autres.</p> <p>A ce stade, les 40 places sont mises à disposition des abonnés Ter. Une analyse de la fréquentation va être faite.</p> <p>Un garage à vélos est également disponible à Saint-Maixent (gratuit avec système de vidéosurveillance).</p> <p>Un système d'abri vélo en gare de Surgères est prévu dans le cadre du projet de pôle d'échanges.</p> <p>Un nouveau système de gares automatiques a été mis en place au niveau de la région.</p> <p>La gare ouvre automatiquement à 5h00 du matin et ferme à 19h00 en présence d'un vigile.</p> <p>Le premier jour d'installation, un problème technique est survenu mais actuellement des surveillances sont faites et la communication et la gestion des problèmes sont assurées.</p> <p>Le but est aussi d'étendre les horaires d'ouverture de la gare pour les faire correspondre aux horaires des trains.</p>

	<p>Des difficultés apparaissent pour acheter un titre de transport en gare Surgères en raison de l'encombrement de la borne automatique, notamment le soir avant 18h00 et 19h00. Le matin en début de semaine et de mois aux alentours de 7h00-8h30, beaucoup de personnes attendent au guichet.</p> <p>Un problème se pose par rapport à l'accès handicapé en gare de Surgères. D'une manière générale, la hauteur du quai et celle des TGV n'est pas au même niveau.</p>	<p>Le lundi matin, la gare est ouverte dès 6h30. La remarque est prise en compte.</p> <p>Concernant la mise en accessibilité des quais et de l'accès en gare de Surgères (escaliers menant au souterrain), les travaux sont prévus en 2023.</p> <p>Les travaux de mise en accessibilité des gares de La Rochelle sont prévus en 2020, Poitiers 2019 de même que Saint-Maixent.</p>
Usagère	<p>La mise en place de ce nouveau système de gares automatiques va impacter l'emploi du personnel.</p>	<p>Depuis plusieurs années, les technologies ont évolué. Il y a effectivement moins de présence physique qu'avant, mais elle est adaptée aux flux, aux horaires de trains et aux besoins réels des usagers.</p> <p>Un travail de concertation est fait avec les représentants et un bilan sera réalisé à la fin de l'année.</p>
Des usagers	<p>De nombreux trains ont été supprimés entre le 15 et le 17 mai. Serait-il possible d'apporter des réponses au problème de condition météorologique ?</p> <p>Pour quelles raisons, ce problème d'écart de température qui engendre une dilatation du rail, se répercute sur les horaires du soir (à partir de 18h00) ?</p>	<p>SNCF Réseau précise que durant cette période, les trains ont été supprimés en raison de fortes chaleurs.</p> <p>En effet, ces conditions météorologiques génèrent une dilatation du rail et c'est pour cela que la vitesse de circulation est réduite.</p> <p>De plus, il faut rajouter que des travaux sont réalisés sur Poitiers et Niort, donc certaines zones ne répondent pas totalement aux critères de conformité. En raison de cette situation, des ralentissements ont dû être mis en place puisque la voie n'est pas sécurisée pour faire circuler des trains à vitesse normale.</p> <p>Des opérations vont être faites à partir du mois de juin pour mettre en conformité la voie.</p> <p>A 18h00, la température du rail est encore élevée.</p> <p>Le ralentissement est mis en place à partir du moment où le rail devient chaud et cela se situe généralement entre 12h00 et 13h00. Cette disposition est levée</p>

		lorsque le risque n'existe plus, c'est-à-dire entre 18h00 et 20h00. D'autres conséquences peuvent être induites notamment sur la désorganisation des transports dus à cette limitation de vitesse.
Monsieur Jean-Yves M. COUTURIER, Représentant CGT Cheminots	<p>L'état de la voie est non conforme suite à des travaux qui ont été réalisés et ce problème n'est toujours pas résolu.</p> <p>Sur cette ligne, il existe de nombreux dysfonctionnements et par conséquent, cela va impacter la régularité des trains.</p> <p>Les travaux sont réalisés par des personnes non compétentes, ce qui engendre des retards sur les opérations effectuées.</p> <p>De plus, ces opérations ne sont pas réalisées en conformité. Les soudures de rails sont faites pendant des périodes de fortes chaleurs alors que ça ne devrait pas être le cas.</p>	<p>Les non-conformités liées à la voie ont été levées l'année dernière au mois d'octobre.</p> <p>Des opérations doivent être faites sur les artères pour câbles. Elles étaient prévues initialement en début d'année mais par manque de ressources ceci n'a pu aboutir.</p> <p>A partir du mois de septembre, certains éléments seront rétablis.</p> <p>Post-Réunion : La Région a adressé un courrier à SNCF Réseau concernant cette situation inacceptable pouvant engager la sécurité des usagers et des personnels.</p>
Usagère	<p>Entre Surgères et La Rochelle, il existait précédemment 4 trains. Cependant avec la mise en place des nouveaux horaires, il n'en reste plus que trois. Celui de 7h50 a été supprimé.</p> <p>Ces modifications ne seront pas sans conséquence notamment pour les déplacements domicile-travail. Les usagers arrêteront d'utiliser le train.</p>	Effectivement, du fait des nouveaux positionnements, l'offre a été recentrée sur 3 trains, à l'heure à 7h30, 8h30 et 9h30 couvrant les besoins.
Monsieur RENAUD, Représentant AFOC Vienne	Les travaux réalisés ont-ils été intégrés dans les horaires ?	Il y a une partie des travaux qui est intégrée dans les horaires et dans certains cas, les opérations n'ont pas respecté la date de rendu. De ce fait, les horaires prévus initialement n'ont pu être pour certains tenus.
Monsieur Gérard GOUET, Représentant Cheminots CGT de Niort	Est-ce que le comité de ligne sera consulté dans le cadre des négociations de la prochaine convention TER de la Région Nouvelle-Aquitaine ?	<p>La phase de discussion pour la convention de 2019 avec la SNCF va bientôt être organisée.</p> <p>Le conseil économique et social a interrogé la Région. Il pourra également donner son point de vue à propos de ce sujet.</p> <p>Une attention sera faite sur ces différents avis et l'avancée des discussions pourra être communiquée.</p>
Usager	Quels sont les catégories d'usagers utilisant le train à Mauzé et de manière générale ?	Il y a un flux d'abonnés scolaires à Mauzé et Niort ainsi qu'une très forte proportion d'abonnés TER. Ces éléments n'ont pas été présentés, mais les statistiques existent.
Monsieur Camille	Concernant la section entre Niort et	Le sujet de la ligne remonte aux

BOURON, Chef du Service Stratégie et Coopération territoriales Communauté d'Agglomération de La Rochelle	<p>la Rochelle, une inquiétude est présente. Elle concerne l'état de la plateforme de l'infrastructure et de son évolution.</p> <p>Si des travaux de maintenance sont réalisés de manière très fréquentes, ceci va conduire à des limitations de trains et la régularité va être impactée.</p> <p>Les désordres de la plateforme datent de plusieurs années. Ils ont été repérés en 2009, alors que la voie venait d'être régénérée entre 2003 et 2004. Les Collectivités avaient demandé des explications par rapport à cette situation, mais aucune information n'a été donnée.</p>	<p>années 2000 et s'avère jalonné de péripéties.</p> <p>L'objectif était de terminer la ligne entre Niort et La Rochelle avec une ambition de faire circuler les trains à 200 km/h. Cet objectif ne sera visiblement pas atteint. Un comité de pilotage doit être organisé par le Préfet de Charente-Maritime en 2017 pour faire le point sur ce dossier.</p>
Usager	<p>Inquiétude par rapport à la survie de la ligne entre La Rochelle et Bordeaux ainsi que Nantes et La Rochelle. L'année prochaine, les trains circuleront à 60km/h entre Pons et Jonzac. La crainte est identique sur l'étoile de Saintes. Malgré les travaux réalisés sur Niort-Saintes, la circulation sera fixée à 60km/h.</p>	<p>La situation est en effet très préoccupante. Des éléments sont demandés à SNCF Mobilités et SNCF Réseau dans les meilleurs délais.</p>
Monsieur Thierry CHOUETTE, Directeur Routes et Transports Conseil Départemental des Deux-Sèvres	<p>Il y a un manque d'informations institutionnelles sur les échéances et les objectifs assignés par rapport au fonctionnement de Niort-La Rochelle.</p> <p>Le Département des Deux-Sèvres est partenaire financier de cette opération et il est nécessaire d'organiser un comité de pilotage informant les décideurs des prochaines échéances.</p>	<p>Actuellement, la tenue d'un COPIL a été demandée par les partenaires financeurs mais la date n'a pas été arrêtée.</p>

Monsieur Jacky EMON remercie l'ensemble des participants d'être venu assister au comité de ligne et précise que les documents présentés lors de cette séance seront disponibles sur le site de la Région.

Contact auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine :

Direction des transports ferroviaires de voyageurs
Site de Poitiers
M. PHILIS Cyril
Chef de Service Adjoint Mobilité Territoriale
transports-ferroviaires@nouvelle-aquitaine.fr
Tel. 05 49 55 77 96